Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-14_12_05_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **12 mai** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. MAUPOINT, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS*

***Pouvoirs** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD donne pouvoir à M. JUHEL*
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE
M. COLAS donne pouvoir à M.ADAM

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOVE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

14. Aménagement de l'ancienne friche située 16 rue Mathurin Roger - compte rendu de l'action partenariale avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'année 2025

Vu le compte rendu d'activité 2025 relatif à la convention opérationnelle du projet d'aménagement de la friche située 16 rue Mathurin Roger reçu en nos services le 24 avril 2026,

Chaque année, l'Etablissement public Foncier de Bretagne (E.P.F.) rend compte de son action partenariale sur le territoire des collectivités auprès desquelles il intervient.

Cet exercice annuel permet de mesurer les engagements dudit établissement et de présenter les actions foncières aux collectivités.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-14_12_05_2026-DE

Ce compte rendu, sous la forme d'une fiche par opération conventionnée, présente :

- Le périmètre de la convention, les principaux objectifs chiffrés ainsi que l'état des acquisitions et/ou cessions effectuées dans ce cadre

- Le tableau des biens fonciers en cours de portage au 31 décembre 2025, qui expose la date et le prix d'achat hors taxes des biens acquis et toujours en portage à cette date

- Le stock global associé à la même date, à savoir toutes les dépenses supportées par l'établissement sur l'opération à la date du 31 décembre 2024 et refacturables à la collectivité (acquisitions, diagnostics techniques, travaux, taxes foncières…), desquelles sont retirées les recettes déjà perçues (loyers encaissés, reventes), sans tenir compte de l'éventuelle minoration « travaux » ou « réhabilitation » applicable au projet.

Pour l'année 2025, il convient de retenir :

- La perception du solde de la subvention fonds friche, part E.P.F., d'un montant de 47 468.82€ en début d'année 2025

- La préparation de l'acte de vente à Néotoa de six parcelles pour une contenance de 556m² et de volumes pour la réalisation d'un projet de 5LLS (PLUS-PLAI), acte signé le 13 juin 2025

- La cession du volume « tiers-lieu » à la commune par acte du 13 juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, après avoir pris connaissance du compte rendu d'activité annuel 2025 :

- **PREND ACTE de ce rapport.**

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOVE